

→ Objectif

Se construire une représentation des conséquences économiques de l'insécurité routière la plus fidèle possible à la réalité.

→ Guide de lecture

Exemple

En 2018, le coût des accidents corporels en France métropolitaine, s'établirait à 33,4 milliards d'euros (Md€) répartis comme suit :

- 10,9 Md€ au titre de la mortalité,
- 17,6 Md€ au titre des hospitalisations,
- 4,0 Md€ pour les victimes légères,
- 1,2 Md€ pour les dégâts matériels de ces accidents corporels.

→ Pour aller plus loin

Au coût des accidents corporels s'ajoute celui des accidents uniquement matériels. Le coût des accidents non corporels correspondant aux seuls dégâts matériels (1,360 millions d'accidents matériels déclarés en responsabilité civile en 2018 auprès des compagnies d'assurances¹ et une estimation de 720 000 dommages véhicules lors d'accidents) est estimé à 10,7 Md€.

→ Bibliographie

La sécurité routière en France. Bilan de l'année 2018. ONISR

¹ Fédération Française de l'Assurance.